PROCÈS-VERBAL de la quatre-cent-trente huitième réunion de la **COMMISSION DES ÉTUDES** de l'Université du Québec en Outaouais (UQO) tenue le jeudi 3 septembre 2026 à 9 h, au Pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et en visioconférence.

CONFIRMÉ LE 12 NOVEMBRE 2026

Membres	Présence	Absence	Membres	Présence	Absence
ABED, Brahim Barkat Étudiant		X*	LALANDE, Célyne Directrice de module du travail social	X De 9h à 9 h 30	
APETOH, Komlan Kévin Étudiant	X		LANGLAIS, Dominique Chargé de cours		X
BEAUDRY, Simon Doyen de la recherche et de la création	X		NGUENA TIMO, Omer Landry Co-directeur du module de l'informatique	X	
BOURGON, Vincent Étudiant	X		NOËL, Martin X. Responsable de programme cycle supérieur	X	
DEMERS, Stéphanie Doyenne des études	X		PARADIS, Carole Chargée de cours	X	
DÉRY, Chantal Professeure	X		PLOURDE, Lorraine Étudiante	X	
DUBÉ, Denis Vice-recteur à l'enseignement et à la réussite par intérim (VRER)		X*	RAZAFIMAHEFA, Ntsoa Étudiant		X
FECTEAU, Stéphanie Professeure	X		SERGENT, Pascal Chargé de cours		X*
LABERGE, Murielle Rectrice	X		TAHERI, Shamsodin Responsable de programme cycle supérieur au département d'informatique et d'ingénierie	X	
LAFOND BASSIL, Gabriel Étudiant	X		TURGEON, Stéphanie Professeure au département de psychoéducation et de psychologie	X	
Personnes convoquées	**Présence**	**Absence**	**Personne invitée**	**Présence**	**Absence**
GODMAIRE, Alain Vice-recteur à l'administration et aux ressources (VRAR)		X	-	-	-
Secrétaire générale	**Présence**	**Absence**	**Attachée d'administration**	**Présence**	**Absence**
OUELLET, Me Sophie	X		CICARDA, Amélie	X	
**Absence motivée.*					

La présidente constate le quorum et déclare la séance ouverte à 9 h 02.

1.- Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

1. Adoption de l'ordre du jour

Sur consentement des membres

2. Procès-verbaux :

   2.1 Quatre-cent-trente-sixième réunion (4 juin 2026)

      2.1.1 Adoption
      2.1.2 Affaires en découlant

2.2 Quatre-cent-trente-septième réunion extraordinaire (électronique)(10 août 2026)
2.2.1 Adoption
2.2.2 Affaires en découlant

3. Nomination d'une membre au comité d'appel institué en vertu de l'article 11.6.9 du *Règlement des études de premier cycle*

4. Émission des diplômes

5. Émission des attestations d'études – programmes courts de deuxième cycle

6. Émission des diplômes par l'Université du Québec à Montréal (UQAM)

7. Émission des diplômes par l'Université Laval (ULaval)

Affaires courantes

8. Information de la présidente

9. Dossier d'évaluation périodique des programmes de deuxième cycle en sciences sociales du développement (1592, 1591, 1697)

10. Attribution du prix d'excellence Christiane-Melançon en enseignement pour les personnes professeures pour l'année 2026

11. Attribution du prix d'excellence Hubert-Lacroix en enseignement pour les personnes chargées de cours pour l'année 2026

12. Attribution de la distinction « Mérite étudiant » pour l'année 2026

13. Période d'informations et de questions

14. Dépôt de documents

14.1. Rapport du VRER relatif aux modifications aux différents programmes, en conformité avec le projet de délégation des responsabilités et pouvoirs conférés au VRER et à la doyenne des études concernant les modifications mineures de programmes

15. Prochaine réunion (1er octobre 2026)

16. Clôture de la séance

Sur consentement des membres

2.- Procès-verbal

2.1. Quatre-cent-trente-sixième réunion (4 juin 2026)

2.1.1. Adoption

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de la quatre-cent-trente-sixième réunion (4 juin 2026), et ce, sans modification.

2.1.2 Affaires en découlant

La rectrice informe les membres de la commission des études qu'en ce qui a trait au procès-verbal de la quatre-cent-trente-sixième réunion (4 juin 2026), les suites régulières ont été données.

2.2. Quatre-cent-trente-septième réunion extraordinaire (électronique) (10 août 2026)

2.2.1. Adoption

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de la quatre-cent-trente-septième réunion extraordinaire (10 août 2026), et ce, sans modification.

2.1.3 Affaires en découlant

La rectrice informe les membres de la commission des études qu'en ce qui a trait au procès-verbal de la quatre-cent-trente-septième réunion extraordinaire (10 août 2026), les suites régulières ont été données.

3.- Nomination d'une membre au comité d'appel institué en vertu de l'article 11.6.9 du *Règlement des études de premier cycle*

La doyenne des études soumet à l'attention des membres de la commission des études la nomination d'une membre au comité d'appel institué en vertu de l'article 11.6.9 du *Règlement des études de premier cycle*.

En vertu de l'article 11.6.9 du *Règlement des études de premier cycle* qui stipule qu'une personne étudiante qui s'estime lésée par les restrictions auxquelles elle est assujettie peut en appeler de la décision auprès de la doyenne, du doyen des études, un comité d'appel est formé à cet effet.

Ce comité d'appel est composé, entre autres, d'une personne membre du corps professoral nommée par la commission des études.

La doyenne des études soumet la candidature de la professeure Geneviève Piché comme membre du comité d'appel au premier cycle.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 438-CE-3529 concernant la nomination d'une membre au comité d'appel institué en vertu de l'article 11.6.9 du *Règlement des études de premier cycle* ; laquelle est jointe en appendice.

4.- Émission des diplômes

Conformément à l'article 152 du Règlement général 3 concernant les études de cycles supérieurs et la recherche de l'Université du Québec, la commission des études doit prononcer la certification requise pour l'émission des diplômes aux personnes dont le nom figure dans la liste des sanctions des études et qui ont satisfait aux exigences des programmes.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 438-CE-3530 concernant l'émission des diplômes ; laquelle est jointe en appendice.

5.- Émission des attestations d'études – programmes courts de deuxième cycle

Conformément à la Politique concernant le cadre institutionnel des programmes courts, la commission des études doit recommander au conseil d'administration d'émettre les attestations d'études aux personnes dont le nom figure dans la liste des sanctions des études ci-jointe et qui ont satisfait aux exigences des programmes courts de deuxième cycle.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 438-CE-3531 concernant l'émission

des attestations d'études – programmes courts de deuxième cycle ; laquelle est jointe en appendice.

6.- Émission des diplômes par l'Université du Québec à Montréal (UQAM)

Conformément aux protocoles d'entente entre l'Université du Québec à Montréal et l'Université du Québec en Outaouais et à l'article 152 du *Règlement général 3* concernant les études de cycles supérieurs et la recherche de l'Université du Québec, la commission des études doit recommander à l'Université du Québec à Montréal d'octroyer les diplômes aux personnes dont le nom figure dans la liste ci-jointe et qui ont satisfait aux exigences de leur programme.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 438-CE-3532 concernant l'émission des diplômes par l'Université du Québec à Montréal (UQAM) ; laquelle est jointe en appendice.

7.- Émission des diplômes par l'Université Laval (ULaval)

Conformément aux protocoles d'entente entre l'Université Laval et l'Université du Québec en Outaouais et à l'article 152 du *Règlement général 3* concernant les études de cycles supérieurs et la recherche de l'Université du Québec, la commission des études doit recommander à l'Université Laval d'octroyer les diplômes aux personnes dont le nom figure dans la liste ci-jointe et qui ont satisfait aux exigences de leur programme.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 438-CE-3533 concernant l'émission des diplômes par l'Université Laval (ULaval); laquelle est jointe en appendice.

Affaires courantes

8.- Information de la présidente

La présidente informe les membres de l'évolution des statistiques d'admission. Les données indiquent une augmentation de 6,87 % des demandes provenant des personnes québécoises et canadiennes, alors qu'une baisse de 22,25 % est observée chez les personnes étudiantes internationales. Au 24 août, les effectifs étudiants affichent néanmoins une croissance globale de 3,23 % au campus de Gatineau et de 2,97 % au campus de Saint-Jérôme.

La présidente souligne également un fait marquant : pour la première fois, près du tiers de la population étudiante de l'UQO est inscrite aux cycles supérieurs. Les inscriptions au deuxième cycle ont augmenté de 7,09 %, tandis que celles au doctorat ont connu une hausse de 11,83 %.

9.- Dossier d'évaluation périodique des programmes de deuxième cycle en sciences sociales du développement (1592, 1591, 1697)

La doyenne des études soumet à l'attention des membres de la commission des études le dossier d'évaluation périodique des programmes de deuxième cycle en sciences sociales du développement (1592, 1591, 1697).

L'évaluation périodique des programmes de deuxième cycle en sciences sociales du développement (1592, 1591, 1697) a été réalisée conformément à la *Politique d'évaluation périodique des programmes* de l'UQO.

Le processus d'évaluation périodique a mené à la formulation de 8 recommandations couvrant notamment les objectifs de formation, l'offre et le contenu des cours, le processus d'admission, les approches pédagogiques, la structure des programmes ainsi que la promotion des programmes.

Une membre souligne que le rapport d'évaluation fait ressortir comme défi un manque de promotion de certains programmes par la Direction des communications et du recrutement (DCR). Après discussion, il est estimé que la formulation actuelle pourrait donner lieu à certaines perceptions et il est suggéré dans les futurs rapports d'assurer une présentation plus objective des constats.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 438-CE-3534 concernant le dossier d'évaluation périodique des programmes de deuxième cycle en sciences sociales du développement (1592, 1591, 1697); laquelle est jointe en appendice.

Célyne Lalande quitte la séance à 9 h 30

10.- Attribution du prix d'excellence Christiane-Melançon en enseignement pour les personnes professeures pour l'année 2026

La politique relative aux prix et distinctions de l'Université du Québec en Outaouais prévoit qu'un prix d'excellence en enseignement pour les personnes professeures soit décerné en 2026.

En mars 2026, les professeures et professeurs ont été invités à soumettre leur candidature.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la réussite par intérim a formé un comité de sélection chargé de recommander la personne récipiendaire pour ce prix. Le comité était formé de :

- Denis Dubé (président)
- Julie Bergeron, directrice du Centre de soutien et d'innovation en pédagogie universitaire (secrétaire du comité)
- Stéphanie Demers, doyenne des études
- Sylvie Thibault, doyenne de la gestion académique
- Sylvain Lemay, professeure à l'école des arts et cultures
- Samir Amine, professeur au département de relations industrielles
- Amalan Grâce Doriane Ete, personne étudiante
- Yaovi Hugues Kodjo Accoh, personne étudiante

Le comité de sélection recommande à la commission des études le récipiendaire du prix d'excellence Christiane-Melançon en enseignement pour les personnes professeurs pour l'année 2026.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 438-CE-3535 concernant l'attribution du prix d'excellence Christiane-Melançon en enseignement pour les personnes professeures pour l'année 2026; laquelle est jointe en appendice.

11.- Attribution du prix d'excellence Hubert-Lacroix en enseignement pour les personnes chargées de cours pour l'année 2026

La politique relative aux prix et distinctions de l'Université du Québec en Outaouais prévoit qu'un prix d'excellence en enseignement pour les personnes chargées de cours soit décerné en 2026.

En mars 2026, les personnes chargées de cours ont été invitées à soumettre leur candidature.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la réussite par intérim a formé un comité de sélection chargé de recommander la personne récipiendaire pour ce prix. Le comité était formé de :

- Denis Dubé (président)

• Julie Bergeron, directrice du Centre de soutien et d'innovation en pédagogie universitaire (secrétaire du comité)
• Stéphanie Demers, doyenne des études
• Sylvie Thibault, doyenne de la gestion académique
• Sylvain Lemay, professeure à l'école des arts et cultures
• Samir Amine, professeur au département de relations industrielles
• Amalan Grâce Doriane Ete, personne étudiante
• Yaovi Hugues Kodjo Accoh, personne étudiante

Le comité de sélection recommande à la commission des études le récipiendaire du prix d'excellence Hubert-Lacroix en enseignement pour les personnes chargées de cours pour l'année 2026.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 438-CE-3536 concernant l'attribution du prix d'excellence Hubert-Lacroix en enseignement pour les personnes chargées de cours pour l'année 2026; laquelle est jointe en appendice.

12.- Attribution de la distinction « Mérite étudiant » pour l'année 2026

Le *Mérite étudiant* a pour objectif de souligner le mérite exceptionnel de nouvelles diplômées et de nouveaux diplômés de l'UQO qui, pendant leurs années à l'Université, ont fait preuve d'un engagement soutenu dans la vie universitaire et/ou d'une grande implication auprès des collectivités externes tout en maintenant un dossier scolaire de grande qualité.

La personne proposée au titre « Mérite étudiant » :

• Doit être diplômée de l'UQO au baccalauréat, à la maîtrise ou au doctorat dans le cadre de l'année au moment de la remise;
• Ne doit pas avoir été rémunérée pour sa participation aux projets en lien avec la vie universitaire mis en appui dans son dossier de candidature.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la réussite a formé un comité de sélection chargé de recommander la personne récipiendaire pour ce prix. Le comité était formé de :

• Denis Dubé (président)
• Olivia Faucher, directrice des services aux étudiants (secrétaire du comité)
• Pavel Pavlov, professeur à l'École des arts et cultures
• Vincent Bourgon, étudiant

Le comité de sélection recommande à la commission des études les récipiendaires du prix « Mérite étudiant » pour l'année 2026. Le programme prévoit que « l'UQO honore au plus deux nouvelles personnes diplômées par année dans cette catégorie, l'une diplômée d'un programme de 1er cycle et l'autre diplômée d'un programme de cycle supérieur ».

Cette année, compte tenu des candidatures reçues, le comité de sélection recommande l'attribution de deux distinctions.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 438-CE-3537 concernant l'octroi de la distinction « Mérite étudiant » au premier cycle pour l'année 2026; laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 438-CE-3538 concernant l'octroi de la distinction « Mérite étudiant » aux cycles supérieurs pour l'année 2026; laquelle est jointe en appendice.

13.- Période d'informations et de questions

Suivi sur Moodle

En suivi à une question soulevée lors de la séance du 4 juin dernier concernant la visibilité, pour les ressources enseignantes, de l'information indiquant si les personnes étudiantes ont complété ou non une évaluation dans Moodle, il est mentionné que le Service des technologies de l'information (STI) a été consulté à ce sujet. Les vérifications effectuées ont confirmé qu'il est possible de rendre cette information non visible pour les ressources enseignantes. La mise en œuvre de cette modification nécessitera toutefois certains ajustements et travaux de programmation. Ceux-ci devraient être réalisés au cours de l'automne. Un suivi sera présenté à la commission des études lorsque les changements auront été apportés.

État d'avancement du concours pour le poste de VRER

La présidente informe les membres que le concours visant à pourvoir le poste de vice-rectrice ou vice-recteur à l'enseignement et à la réussite est officiellement lancé. Afin d'appuyer le processus de recrutement et de favoriser l'identification de candidatures de haut niveau, les services d'une firme spécialisée en recherche de cadres ont été retenus. Le comité de sélection est en cours de composition. Les entrevues des personnes candidates retenues par le comité de sélection sont prévues le 23 septembre prochain.

Suivi sur la dotation du poste de vice-rectrice ou vice-recteur à la recherche, à la création, aux partenariats et à l'internationalisation (VRRCPI)

La présidente informe les membres qu'aucune décision n'a encore été prise relativement à la dotation du poste de VRRCPI. Une réflexion est en cours quant à la possibilité de transférer le poste au campus de Gatineau et de créer, en parallèle, un poste de direction du campus de Saint-Jérôme relevant du rectorat.

Afin d'éclairer cette réflexion, une démarche de consultation auprès de l'ensemble des membres du personnel du campus de Saint-Jérôme est prévue le 15 septembre. La présidente précise que c'est pour cette raison que le poste n'a pas encore été affiché. Une fois les consultations complétées et les orientations déterminées, un retour sera effectué à la commission des études concernant les critères retenus ainsi que le processus d'affichage du poste.

14.- Dépôt de documents

14.1. Rapport du VRER relatif aux modifications aux différents programmes, en conformité avec le projet de délégations des responsabilités et pouvoirs conférés au VRER et à la doyenne des études concernant les modifications mineures de programmes

15.- Prochaine réunion

La présidente informe les membres que la prochaine réunion aura lieu le 17 septembre 2026. Il s'agit d'une commission des études extraordinaire.

16.- Clôture de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 10h04.

Original signé par :

La présidente d’assemblée

Original signé par :

La secrétaire générale